



# Campagne d'égagage groupée 2024

Si votre propriété possède une **haie d'arbres en limite de route**, la mairie vous propose de vous inscrire à la campagne d'égagage groupée 2024 afin de bénéficier d'un tarif négocié avec un égagueur. Pour information, l'entretien des haies en bordure du domaine publique est une obligation légale.

L'égagage groupé par la commune se porte uniquement sur les branches d'arbres surplombant la voirie dont la longueur minimale est de 8 mètres linéaires (ne sera pas pris en compte la taille des haies inférieur à 2m de haut). La coupe se fait à 6 mètres de haut maximum, à l'aplomb du talus, au ras du tronc, quand cela est possible.

Les branches coupées seront déposées sur votre terrain.

Si vous êtes intéressé par cette campagne groupée, veuillez vous préinscrire en **remplissant le coupon-réponse** ci-dessous et en le retournant en mairie avant le **30 novembre 2023**.

**Le tarif définitif négocié vous sera transmis pour validation avant le début des travaux. Une fois le tarif connu, vous pourrez valider ou non votre préinscription. Le paiement se fera uniquement par chèque auprès de la mairie lors de la validation de votre inscription.**

L'Adjoint à l'Aménagement du territoire et du cadre de vie,  
M. Philippe PIERRE



Coupon-réponse à déposer en mairie avant le 30 novembre 2023

Nom :

Prénom :

Tél :

Mail :

N° de la parcelle :

Adresse :

Longueur à égaguer (au minimum 8 mètres linéaires) :

Faire un schéma si besoin :